

# Emgann



1990 :

DEK VLOAZ DA C'HUNIT HOR FRANKIZ ?

2000 :

DECENNIE DE LA LIBERATION ?

# GOUHEL BROADHEL AR BREZHONEG

1/2/3 a viz even 1990 (Pantekost)  
e **KARAEZ**

## PEMP KINNIG DIAZEZ EVIT DAZONT POBL BREIZH

- Pobl Breizh anavezet ez ofisiel war he douar istorel (Bro Naoned ennañ),
- Breujoù Breizh dilennet dre gevatalded, galloudoù gwirion gante war bep tachenn hag o vezañ en anv Pobl Breizh er Frammoù etrevroadel.
- Ar Brezhoneg ofisiel e pep degouez ar vuhez foran hag e pep live en deskadurezh : adalek ar skolioù mamm betek ar skolioù meur.
- Ur steuñv diorroadur ekonomikel diazeret war ampartiz hon tud hag hon pinvidigezhioù naturel, skoret war Frammoù-lec'h, o toujañ an dud hag an endro.
- Gwir d'an holl da vevañ mat e Breizh, gant pe hep labour.

*Pa vo bet tizhet ar pemp pal-se e vo bet graet araokadennoù  
splann e framm hon stourm evit an dieubidigezh vroadel.*

EMGANN, kazetenn EMGANN Organ du mouvement EMGANN - Renner ar gazetenn/Directeur de la publication : Michelle Beyère, Moulenn/Imprimerie : Imprimerie Henty  
Pederseg, Chomlec'h/Adresse : BP71 - 22202 Gwengamp Cédex, Komanant/Abonnement : 100 L. Bep miz/Mensuel CPPAP : N° 65664 ISSN : 0763 5392

Sokial

## “MARCHE OU CREVE”

### Les dessous de la croissance capitaliste des U.S.A. à la Bretagne.

pour satisfaire les bonnes consciences qui amélioreront la situation. Au contraire, elle s'aggrave du fait de la réglementation dont la plupart de ces pays sont victimes, toujours au profit des plus riches. La morale, il est vrai, ne fait pas bon ménage avec le commerce, mais là, on atteint le summum. Avec ici, la renonciation au système des quotas qui régularisait tant bien que mal le commerce du café ; et là, la baisse du prix du pétrole, sous l'effet des pressions exercées par les producteurs de pétrole hors OPEP.

On pourrait se consoler en se disant que dans les dits pays riches, au moins, tout le monde en profite. Las, tout nous fait encore déchanter. Derrière les signes de triomphalisme : bourses qui flambent, profits des grandes entreprises qui crévent les plafonds, revenus de quelques nantis qui s'affichent... jusqu'à la modeste reprise de l'emploi, se profilent de scandaleuses différences. Jamais en effet, elles n'ont été aussi criantes (3), jamais l'absence de perspectives ne s'est fait autant sentir.

Jamais encore le mépris ne s'est manifesté avec autant de morgue, à l'encontre de ceux qui osent réclamer leur part du gâteau. En vain. L'heure n'est plus aux cadeaux, que ce soit de la part de l'Etat-Patron ou des autres. La seule distribution permise se faisant par le biais du système extrêmement pervers des primes d'intéressement, la carotte qui justifie toutes les dérèglementations sociales. Pour le reste, le mot d'ordre peut se résumer ainsi : "Marche ou creve". Maxime qu'ont pu vérifier après bien d'autres frères d'infortune, les ouvriers des ex-chantiers de la Perrière à Lorient, contraints d'accepter les conditions iniques. Elles se traduisent par le rachat - contre la volonté des salariés - de l'entreprise par le groupe Le Roux et Lotz, connu pour sa politique anti-sociale, qui triera sur le volet quelques bons éléments, lesquels devront accepter des diminutions de salaire de 16 à 19%.

Que dire enfin des contingents de Bretons dépêchés à Sochaux pour satisfaire les besoins du groupe Peugeot, en mal de production intensive, après ses récents déboires (4) ? On touche ici le sordide : par cars entiers depuis Nantes, Brest - via Quimper et Lorient - (mais aussi Lille) affrétés pour le dit groupe, le ravitaillement en main-d'œuvre est assuré, grâce aux bons soins de la Société Ecco. Une main-d'œuvre contrainte de loger et de travailler dans des conditions



Foto Télérama

La croissance est paraît-il à l'ordre du jour, à la faveur d'une reprise amorcée depuis quelques années par le pays-temple du capitalisme : les U.S.A. Ceux-ci ont ainsi pu distribuer à travers le monde, via le dollar triomphant, et nonobstant quelques ratés (1), les bienfaits de la croissance. Pour tout le monde ? Ne rêvons pas, l'accroissement des richesses entre les mains d'une minorité, se traduit par l'aggravation de la situation d'une majorité.

Au niveau international d'abord, jamais les pays en voie de développement (appellation pudique pour qualifier ces damnés de la terre que sont les pays pauvres) n'ont connu une situation aussi tragique. Contraints de s'acquitter d'une dette devenue exorbitante - évaluée à 7 740 milliards de francs (2) - ils auront remboursé cette année, plus aux pays riches, que ceux-ci leur auront prêté. Et ce ne sont pas les quelques saupoudrages, annoncés ici et là

### Quand "Le Canard Enchaîné" s'intéresse au sort des travailleurs bretons.

Des intérimaires ont été recrutés par cars entiers, en Bretagne et dans le Nord, pour l'usine Peugeot de Sochaux. Dans un ancien foyer pour immigrés - "pas d'au chaude, des WC cassés, des peintures écaillées". Le journal "Ouest-France" a retrouvé 150 de ces transplantés. Ils gagnent 6 000 F par mois pour six jours de boulot par semaine. La direction de l'usine de Sochaux justifie l'embauche des intérimaires bretons par "la pénurie de main d'œuvre locale". Les quelques 40 000 chômeurs de Franche-Comté apprécient.

**Prière d'insérer**  
Droitement sociale, la politique du maire (socialiste) de Rennes :

Ville de Rennes  
Edmond HERVÉ  
Député Maire

Noël ELIOT  
Président de la Commission Locale d'Insertion

vous invitent à la réception qui sera offerte à l'occasion du premier Anniversaire de la mise en place du R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion)

Vendredi 15 décembre 1989 12 heures  
Grands Salons de l'Hôtel de Ville (entrée péristyle sud)

Et vu les chômeurs en fin de droits n'ont pas de pain, qu'ils mangent des petits fours !

Extrait du "Canard Enchaîné" 27.12.89.

### CONFLIT AUX CHANTIERS LA PERRIERE A LORIENT LA POSITION D'EMGANN

La section Emgann du pays de Lorient comprend parfaitement l'attitude des (ex)employés des chantiers de La Perrière. Elle se justifie par le choix des repreneurs des chantiers, établi dans des conditions douteuses et en dépit des propositions offrant de meilleures garanties. La colère des salariés des CAP se justifie enfin par l'incertitude dans laquelle ils sont tenus et par la politique honteusement anti-sociale qu'affiche l'entreprise Le Roux et Lotz. Il est donc normal et légitime de répondre au mépris par la colère. La régression sociale semble être le corollaire de la "croissance" retrouvée - est-ce digne d'une gestion "socialiste" ? Par ailleurs, la section Emgann rejoint tout à fait l'analyse de l'UDB sur la modernisation municipale et partage ses doutes quant à l'opportunité d'une telle démarche, relevant plus de la méthode "Tatchérenne" que du souci du Bien Public.

EMGANN AN ORIENT

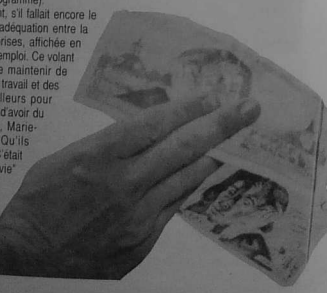
### LE CHOMAGE EN BRETAGNE UNE VALEUR SURE

Les chiffres de l'INSEE viennent de le confirmer. Le chômage se porte bien en Bretagne. Et même de mieux en mieux. S'il diminue très faiblement en Ile et Vienne il augmente partout ailleurs, jusqu'à connaître une hausse de 1,8% dans la Finistère. Ceci alors que le niveau du chômage dans l'Hexagone est légèrement à la baisse (chiffres de novembre 89).

Les demandeurs d'emploi sont en majeure partie des jeunes de moins de 25 ans et des femmes. L'étude de l'INSEE fait en outre observer que le nombre des offres d'emploi à l'A.N.P.E. est en baisse de près de 10% de novembre 88 à novembre 89 (sur les 4 départements de la région de programme).

Ces chiffres montrent, s'il fallait encore le prouver, qu'il n'y a pas adéquation entre la bonne santé des entreprises, affichée en 1989, et la situation de l'emploi. Ce volant de chômeurs permet de maintenir de mauvaises conditions de travail et des salaires plus bas qu'ailleurs pour ceux qui ont la "chance" d'avoir du boulot. Pour les autres, Marie-Antoinette avait dit : "Qu'ils s'inscrivent au R.M.I.". C'était donc ça le "changement la vie" promis par le P.S. ?

Allons chômeurs bretons, prenons notre mal en patience ! Demain, avec l'Europe...



### ALG

(1) Ces ratés pourraient bien être la source de graves déséquilibres à venir, les Etats-Unis vivant largement au-dessus de leurs moyens. Ce qui leur fait accumuler un endettement intérieur de 7 500 milliards de dollars et une dette extérieure de 500 milliards de dollars : les principaux créanciers étant les nouveaux maîtres du jour, les Japonais.

(2) Chiffre publié par la banque mondiale (Le Monde, 23.12.89) Par le jeu des intérêts - récemment augmentés de 0,5% - les pays pauvres financent ainsi les pays riches, et privent leurs populations des biens les plus élémentaires.

(3) D'après une enquête, publiée dans le Monde du 21 juillet 1989, 1% de la population la plus riche possède 25% du patrimoine français total. Il y en a au moins quelques-uns qui peuvent célébrer les mérites de la gestion "socialiste".

(4) Cf. article de Ouest-France 21.12.89.

(5) Cf. Emgann n° 50, interview de T. Manach, secrétaire de l'association Kalchou Aboellouezh Breizh.

## Les côtes bretonnes menacées par le béton.

## TREBEURDEN, SANT KE, AR C'HROESTI, ABER WRAC'H.

### LA COTE BRETONNE N'EST PAS LA RIVIERA

La croissance exceptionnelle du marché des bateaux de plaisance habitables (plus de 2 tonneaux, ou plus de 5 mètres), de 1970 à 1980 a engendré la construction de ports spécialement conçus pour la plaisance. Puis, à partir de 1980, chute aussi rapide des ventes sur le marché français puis stabilisé depuis 1984. Mais, on constate surtout, dans ce marché global, la chute continue des immatriculations de voiliers depuis 1980, compensée depuis 1984 par la croissance des ventes de vedettes à moteur, ce qui nous importe de deux manières : - La Bretagne est touchée en premier par cette évolution, son parc de voiliers étant particulièrement important : 2/3 de ses bateaux de plus de 2 tonneaux - plus de 5 mètres environ - sont des voiliers, contre la moitié dans le reste de la France.

- Les nouveaux bateaux à moteur, très rapides, sont causes de pollution accrues et de danger. Les contrôles envisagés s'avèrent en fait inapplicables en mer.

C'est pour cette demande capricieuse des places de ports que l'on construit des infrastructures destinées pour la plupart à durer des siècles. De Saint Malo (Ile et Vienne) à Pornic (Loire Atlantique), on trouve déjà 28 ports de plaisance de plus de 100 places avec pontons, offrant 14 000 places de ports dont :

- 9 en Bretagne Nord, jusqu'à Brest (Finistère) inclus (4 700 places),
- 19 en Bretagne Sud (9 300 places).

Parmi ces 28 ports, beaucoup disposent de places inoccupées. Va-t-on pour autant arrêter les nouveaux projets ?

Au contraire, ils prolifèrent et dans des conditions de plus en plus hasardeuses. On dénombre ainsi 17 projets de nouveaux ports ou extensions importantes, dont 10 en Bretagne Nord qui semble vouloir rattraper son "retard".

Certains de ces projets restent encore à préciser, mais on peut estimer que

Le 6 décembre 1989 s'est tenue une conférence de presse à Paris à l'initiative des principales associations de protection de l'environnement en Bretagne : SEPNB, APPSB, URBE, FAPEN, GEPN\*. Objectif : tirer la sonnette d'alarme sur les menaces que constituent les projets de port de plaisance sur l'environnement en Bretagne et dénoncer les opérations immobilières qui n'ont d'autre motivation que d'exploiter notre littoral au profit de quelques promoteurs, sans tenir compte de l'intérêt de la population et de l'économie locale.

En voici quelques extraits significatifs.



l'ensemble représente de l'ordre de 10 000 places nouvelles sur pontons pour toute la Bretagne dont environ 5 000 en Bretagne Nord (doublement de la capacité actuelle)...

### LE NOUVEAU PORT DE ST QUAY PORTRIEUX (COTES DU NORD)

Ce sera non pas "le premier port en eau profonde de Bretagne Nord" comme le dit la publicité mensongère du promoteur, car il existe des ports naturels en eau profonde (Lézardneux, Tréguier), mais le seul port en eau profonde que l'on ait osé construire entre Cherbourg et Brest.

A-t-on choisi au moins un site exceptionnellement favorable ? au contraire, le mariage y est très fort (12,50 mètres) et on prétend garantir une profondeur de 3 mètres d'eau, même aux plus basses mers sur un site qui associe. Déjà à la nature : tous les défauts de ce port ainsi que son échec certain viendront de là. Pour trouver de l'eau, on construit en

effet une énorme pince s'avancant loin en mer, reliée à la terre par un pécoducule, couvrant 25 hectares, formée d'une muraille de 1,5 kilomètre de long sur 20 mètres de haut au minimum :

- D'où un port de plaisance très grand (950 places) et trop coûteux,
- dans lequel on met ensuite un port de pêche très ambitieux (100 bateaux),
- auquel on ajoute un énorme complexe commercial inutile (10 000 m²),
- puis un équipement ultra moderne pour la pêche (7 500 m³).

### UNE CERTITUDE : L'AGRESSION DE L'ENVIRONNEMENT

Outre l'impact sur le site de la baie de Saint Brieuc de cette énorme masse, le nouveau port endommage particulièrement les plages de la Comtesse et du Portrieux, soit plus du tiers du patrimoine de Saint Quay Portrieux, station déjà caractérisée par l'exiguïté de ses plages.

Outre qu'elles sont cernées par les murailles, elles risquent d'être perturbées par la modification des courants de marée. Elles seront surtout attentes par



Foto Magazine 22

la nécessité de créer des accès et parkings extérieurs au nouveau port, empiétant obligatoirement sur elles et achevant de les détruire.

#### RISQUES SUR LA PLAISANCE

Une première tentative de lancement de ce projet de port de plaisance avait échoué en 1981, car les places de port s'avéraient trop chères.

Après 1983, la décentralisation a permis de redémarrer, en y mettant un port de pêche, et en faisant payer par ce dernier 50% du coût de construction avec des fonds des collectivités locales (Conseil général, Chambre de Commerce et d'Industrie, Commune).

Résultat : le prix demandé pour les places de plaisance put être divisé par deux, en francs constants, par rapport à 1981.

Malgré cela, les places de ce port sont parmi les plus chères de l'Hexagone, de très loin les plus chères de tous les ports de Manche Atlantique. Les prix sont environ 5 fois plus élevés que les prix moyens du département, 3 fois plus que ceux des ports en eau profonde de Cherbourg et de Brest. C'est sûrement la première cause de la mévente de ces places dont la commercialisation a pourtant commencé en juillet 1987.

N'était-ce pas prévisible ? Le cahier des charges imposé au gestionnaire de fournir une étude de marché et un compte d'exploitation, d'un modèle défini, au Conseil général avant que ce dernier n'autorise le démarrage des travaux. Cette étude n'a pas été fournie, mais le Conseil général a cependant donné son accord, pour ce port dont la partie plaisance était évaluée à plus de 100 millions.

#### RISQUES SUR LA PÊCHE

Faire cohabiter pêche et plaisance dans le même bassin est déjà original. Créer un grand port de pêche en 1990 l'est encore plus !

En effet, pour être équilibré, ce port devrait déculper les tonnages débarqués d'ici l'an 2000. Or le problème de la pêche est, dans le monde entier, la lutte pour les ressources. Localement, la pêche est en

pleine crise du fait du déclin de la coquille Saint Jacques. Plus au large, des quotas limitant les prises se mettent en place. Enfin, la CEE a décidé la réduction des flottes de pêche. Cet ensemble fait qu'un nouveau port ne peut être créé qu'au détriment des ports existants.

Le coût de la partie pêche évalué à 75 millions, est passé récemment à 130 millions, du fait des superstructures. Cependant, aucune étude économique n'a pu être obtenue (excepté une note non crédible établie par le Conseil général pour obtenir des subventions de la CEE).

#### RISQUES SUR L'IMMOBILIER

L'étude d'impact soumise à enquête publique en 1986 prévoyait 1 000 m<sup>2</sup> de commerces sur les terres-pleins du nouveau port, construits sur le domaine public portuaire. C'est après que toutes les autorisations concernant le port lui-même ont été acquises qu'ils se sont transformés en 10 000 m<sup>2</sup>, destinés à un hôtel, des bureaux, agences, commerces divers.

A la suite d'une étude faite dans 10

ports de plaisance de même taille de Cherbourg à Pornic, et compte tenu en outre de la proximité des commerces actuels de la station, nous pouvons affirmer que cet ensemble de 10 000 m<sup>2</sup> n'a aucune justification pour les usagers du port de plaisance.

Sa seule raison d'être réside dans le fait de compenser le déficit du port de plaisance et de bénéficier au promoteur privé, à qui l'on accorde la jouissance du domaine public portuaire à titre gratuit pour 50 ans. Cependant, compte tenu du prix demandé, le risque de mévente ou d'occupation de ces surfaces est très élevé.

#### RESPONSABILITES ET ENJEUX

\* Les responsables :  
- Le Conseil général et son Président qui ont accordé la concession, autorisé le démarrage des travaux, permis l'opération immobilière, en connaissance de cause (depuis 2 ans, nous avons envoyé 200 lettres et documents aux Conseillers).  
- La municipalité, concessionnaire de l'ensemble, totalement associée au promoteur.

- Le Préfet et la Direction Départementale de l'Équipement qui ont favorisé le projet.

- La Chambre de Commerce et d'Industrie, son concessionnaire pour la partie pêche.

- SPADA, société nicolaise, constructeur du port et promoteur de la partie plaisance-immobilier, dont toutes les exigences ont été satisfaites...

#### A L'ABER-WRACH' H : LA RECIDIVE

À l'Aber-Wrach, le projet actuellement à l'étude est, comme à Saint Quay Portrieux, proposé par la société nicolaise SPADA, promoteur-constructeur, et conçu à l'imitation de ce dernier projet. L'investissement annoncé au départ serait de 105 millions, pour un projet comprenant :

- un port de plaisance de 500 places,  
- une partie pêche, réduite, mais permettant comme à Saint Quay Portrieux d'obtenir un financement public, en particulier du département. Le Conseil général a déjà accepté de financer les études de faisabilité.

- une partie immobilière également sur les terres-pleins, construite sur le domaine public portuaire, comprenant des structures d'hébergement hôtelier.

Le montage est donc identique à celui de Saint Quay Portrieux, avec la pompe à subvention du port de pêche, l'ensemble ayant pour véritable objectif immobilier. Ici également cet ensemble immobilier serait construit en détournant l'esprit de la Loi sur la Protection du littoral et du Code des ports maritimes, concernant le domaine public portuaire. Cependant, comme tous ces subterfuges ont déjà été utilisés à Saint Quay Portrieux, il n'est pas possible de camoufler ici, au départ, l'opération immobilière, véritable enjeu du projet.

Toutes les critiques sur l'impossibilité de fait de créer une nouvelle activité de pêche, déjà vue pour le cas de Saint Quay Portrieux, sont valables ici ; mais s'y ajoute la présence dans l'aber d'installations d'ostriculture et de vénériculture, qui seraient :

- certaines, directement supprimées et non transférables faute de place,

- toutes affectées par la pollution (peintures, déjections...) et la modification des courants et des fonds.

Enfin, l'anse de Perros, lieu prévu, se situe à proximité immédiate de sites classés. Les digues projetées (hauteur : 12 mètres), les immeubles sur la mer, défigureraient un des sites les plus appréciés de Bretagne Nord.

La municipalité avance que le projet créera 300 emplois nouveaux ; chiffre fantaisiste lorsque le Ministère du Tourisme estime que le nombre d'emplois permanents directs pour 100 bateaux de plai-

sance est de 0,5 à 2. Mais la municipalité ne prend pas en compte les risques financiers du projet, alors que ses promoteurs annoncent dès le départ un déficit pour la partie plaisance qui ne pourra être évitée que par une commercialisation totale des places de plaisance et de l'immobilier.

En résumé, il s'agit d'un nouveau port lourd, qui méconnaît l'existence d'une part des installations actuelles sur la rive sud de l'aber, et d'autre part d'un projet d'aménagement léger de la rive nord, adapté au site. Son coût serait sans rapport avec le projet lourd actuel, mais il est vrai qu'il ne rapporterait rien au promoteur-constructeur nicols.

#### LE PORT DU CROUESTY

La décision de faire un port en bout de la presqu'île de Rhuys a été prise en 1969. C'était nécessaire.

Après des projets aberrants qui prévoyaient 9 tours qui auraient défiguré ce paysage tout en lignes horizontales, des barres d'immeubles et un restaurant panoramique irrespectueusement perché sur un tumulus, le complexe immobilier fut, en partie grâce à nos associations et un prêt énergétique, ramené à des proportions plus raisonnables.

Nous pensions la partie gagnée. Mais voilà cette petite ville saisonnière est construite dans la commune d'Arzon ou la SAM (Société d'Aménagement du Morbihan) concessionnaire des terrains tient évidemment à les rentabiliser au maximum.

Le Crousty est un cas particulier d'un problème breton, celui des complexes tels que thalasso, golf, ports, etc. Autour de chacune de ces créations destinées à une clientèle surtout saisonnière, se fait une grosse opération la plupart du temps dans des terrains qui jusque là étaient inconstructibles.

Il faut bien loger le client, on construit donc et pour les gens et pour les voitures. La Bretagne va-t-elle devenir un terrain de jeux et de loisirs pour une clientèle riche et pressée ?

C'est une question de fond qui est posée.

#### LES MESURES A PRENDRE CONTRE LES PORTS-PRETEXTES

La Bretagne est la région de l'Hexagone qui possède la plus grande longueur de côte : 1 800 kms, le 1/3 du littoral hexagonal. Mais il est déjà urbanisé à 70% et peu protégé : 5% seulement du littoral appartient en Bretagne au Conservatoire du Littoral, contre 10% dans le Var et 12% en Corse.

Or cet espace naturel fragile et déjà gravement amputé est menacé aujourd'hui par le déferlement du béton à cause de la multiplication des projets de "ports-prétexte" ou le port n'est que le prétexte à une fructueuse opération immobilière érasant le rivage.

#### LES MENACES

La différence entre le prix du terrain constructible en bord de mer (300 F à 900 F le m<sup>2</sup> en moyenne) et du terrain non constructible (80 F le m<sup>2</sup>) procure des profits énormes aux promoteurs qui achètent des terrains au prix du sol non constructible et le revendent au prix du terrain constructible...

La situation est particulièrement choquante quand le terrain rendu constructible pour les promoteurs est le domaine public maritime, patrimoine national essentiel pour l'accès à la nature, cédé au profit d'intérêts privés (grande surface au Crousty dans le Morbihan, ou ensemble immobilier à St Quay Portrieux dans les Côtes du Nord).

Comment ne pas être stupéfait de voir un gouvernement socialiste privatiser un bien public fondamental, le domaine public maritime ?

#### TREBEURDEN

Quant au projet de port de Trebeurden (un bassin à flot de 560 places) conçu par la municipalité "union de la gauche", il constitue une grave menace pour la magnifique site de la Côte du Trégor. Les arguments sont encore les mêmes : redynamiser la vie économique locale et créer quatre-vingt emplois. A noter qu'il s'agit d'un projet de port privé financé en grande partie par des fonds publics. C'est-à-dire qu'il reviendrait à la municipalité de payer les pots cassés en cas d'échec commercial. Depuis le Conseil Régional s'est prononcé contre le projet de port à Trebeurden lors de la réunion de bureau du 18 décembre. On attend la décision du préfet des Côtes du Nord.

← Emplacement du futur port de Trebeurden.  
Dernière minute : Le préfet des Côtes du Nord vient de donner son accord au projet de Trebeurden.

#### Ekonomiezh

- un port de plaisance de 500 places,  
- une partie pêche, réduite, mais permettant comme à Saint Quay Portrieux d'obtenir un financement public, en particulier du département. Le Conseil général a déjà accepté de financer les études de faisabilité.

- une partie immobilière également sur les terres-pleins, construite sur le domaine public portuaire, comprenant des structures d'hébergement hôtelier.

Le montage est donc identique à celui de Saint Quay Portrieux, avec la pompe à subvention du port de pêche, l'ensemble ayant pour véritable objectif immobilier. Ici également cet ensemble immobilier serait construit en détournant l'esprit de la Loi sur la Protection du littoral et du Code des ports maritimes, concernant le domaine public portuaire. Cependant, comme tous ces subterfuges ont déjà été utilisés à Saint Quay Portrieux, il n'est pas possible de camoufler ici, au départ, l'opération immobilière, véritable enjeu du projet.

Toutes les critiques sur l'impossibilité de fait de créer une nouvelle activité de pêche, déjà vue pour le cas de Saint Quay Portrieux, sont valables ici ; mais s'y ajoute la présence dans l'aber d'installations d'ostriculture et de vénériculture, qui seraient :

- certaines, directement supprimées et non transférables faute de place,

- toutes affectées par la pollution (peintures, déjections...) et la modification des courants et des fonds.

Enfin, l'anse de Perros, lieu prévu, se situe à proximité immédiate de sites classés. Les digues projetées (hauteur : 12 mètres), les immeubles sur la mer, défigureraient un des sites les plus appréciés de Bretagne Nord.

La municipalité avance que le projet créera 300 emplois nouveaux ; chiffre fantaisiste lorsque le Ministère du Tourisme estime que le nombre d'emplois permanents directs pour 100 bateaux de plai-

sance est de 0,5 à 2. Mais la municipalité ne prend pas en compte les risques financiers du projet, alors que ses promoteurs annoncent dès le départ un déficit pour la partie plaisance qui ne pourra être évitée que par une commercialisation totale des places de plaisance et de l'immobilier.

En résumé, il s'agit d'un nouveau port lourd, qui méconnaît l'existence d'une part des installations actuelles sur la rive sud de l'aber, et d'autre part d'un projet d'aménagement léger de la rive nord, adapté au site. Son coût serait sans rapport avec le projet lourd actuel, mais il est vrai qu'il ne rapporterait rien au promoteur-constructeur nicols.

#### LE PORT DU CROUESTY

La décision de faire un port en bout de la presqu'île de Rhuys a été prise en 1969. C'était nécessaire.

Après des projets aberrants qui prévoyaient 9 tours qui auraient défiguré ce paysage tout en lignes horizontales, des barres d'immeubles et un restaurant panoramique irrespectueusement perché sur un tumulus, le complexe immobilier fut, en partie grâce à nos associations et un prêt énergétique, ramené à des proportions plus raisonnables.

Nous pensions la partie gagnée. Mais voilà cette petite ville saisonnière est construite dans la commune d'Arzon ou la SAM (Société d'Aménagement du Morbihan) concessionnaire des terrains tient évidemment à les rentabiliser au maximum.

Le Crousty est un cas particulier d'un problème breton, celui des complexes tels que thalasso, golf, ports, etc. Autour de chacune de ces créations destinées à une clientèle surtout saisonnière, se fait une grosse opération la plupart du temps dans des terrains qui jusque là étaient inconstructibles.

Il faut bien loger le client, on construit donc et pour les gens et pour les voitures. La Bretagne va-t-elle devenir un terrain de jeux et de loisirs pour une clientèle riche et pressée ?

C'est une question de fond qui est posée.

#### LES MESURES A PRENDRE CONTRE LES PORTS-PRETEXTES

La Bretagne est la région de l'Hexagone qui possède la plus grande longueur de côte : 1 800 kms, le 1/3 du littoral hexagonal. Mais il est déjà urbanisé à 70% et peu protégé : 5% seulement du littoral appartient en Bretagne au Conservatoire du Littoral, contre 10% dans le Var et 12% en Corse.

Or cet espace naturel fragile et déjà gravement amputé est menacé aujourd'hui par le déferlement du béton à cause de la multiplication des projets de "ports-prétexte" ou le port n'est que le prétexte à une fructueuse opération immobilière érasant le rivage.

#### LES MENACES

La différence entre le prix du terrain constructible en bord de mer (300 F à 900 F le m<sup>2</sup> en moyenne) et du terrain non constructible (80 F le m<sup>2</sup>) procure des profits énormes aux promoteurs qui achètent des terrains au prix du sol non constructible et le revendent au prix du terrain constructible...

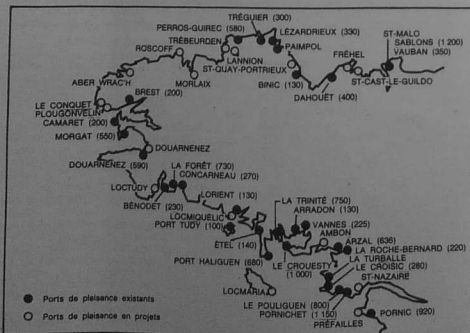
La situation est particulièrement choquante quand le terrain rendu constructible pour les promoteurs est le domaine public maritime, patrimoine national essentiel pour l'accès à la nature, cédé au profit d'intérêts privés (grande surface au Crousty dans le Morbihan, ou ensemble immobilier à St Quay Portrieux dans les Côtes du Nord).

Comment ne pas être stupéfait de voir un gouvernement socialiste privatiser un bien public fondamental, le domaine public maritime ?

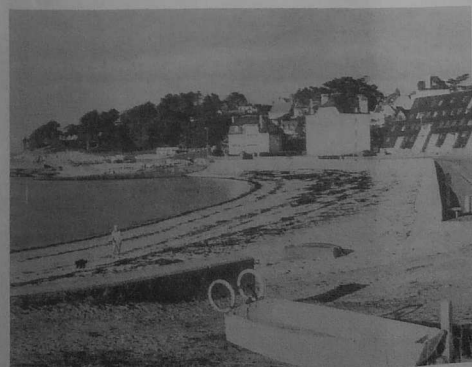
#### TREBEURDEN

Quant au projet de port de Trebeurden (un bassin à flot de 560 places) conçu par la municipalité "union de la gauche", il constitue une grave menace pour la magnifique site de la Côte du Trégor. Les arguments sont encore les mêmes : redynamiser la vie économique locale et créer quatre-vingt emplois. A noter qu'il s'agit d'un projet de port privé financé en grande partie par des fonds publics. C'est-à-dire qu'il reviendrait à la municipalité de payer les pots cassés en cas d'échec commercial. Depuis le Conseil Régional s'est prononcé contre le projet de port à Trebeurden lors de la réunion de bureau du 18 décembre. On attend la décision du préfet des Côtes du Nord.

← Emplacement du futur port de Trebeurden.  
Dernière minute : Le préfet des Côtes du Nord vient de donner son accord au projet de Trebeurden.



Document Union Française



## "BRETAGNE 79 - DES ANNEES DE POWDRE"

Nous venons de recevoir cet ouvrage récemment paru aux éditions EGINA. Marie-Pierre Bonnet, responsable de publication nous en présente les grandes lignes.

"Je pense qu'il faut considérer cet ouvrage comme une modeste contribution à un travail plus important qui reste à mettre en chantier. Il est bon me semble-t-il que le peuple breton écrive lui-même son histoire, surtout celle de ses luttes.

Certains penseront sans doute que trop d'importance a été donnée à des actions au détriment d'autres. C'est possible. Je crois néanmoins que c'est la loi du genre. Il ne m'était pas matériellement possible de rencontrer l'ensemble des acteurs de ces années de poudre même si mon statut d'étudiante me laisse pas mal de temps libre.

Peut-être qu'un jour un autre livre comblera ces manques. Enfin pour conclure, je voudrais préciser que cette petite contribution à la lutte de libération nationale du peuple breton est peu de chose en comparaison du travail réalisé par l'équipe de votre journal. C'est toujours avec beaucoup de plaisir et d'intérêt que je découvre chaque mois le numéro d'EMGANN. Ce type d'information est relativement rare à Nantes et d'autant plus apprécié.

Marie-Pierre BONNET

"En Bretagne, il n'y a pas, je pense, des personnes qui n'adhèrent pas à la cause bretonne. On ne peut pas dire qu'il y a eu un état latent de violence. Il y a eu simplement un évènement qui a changé manœuvre de ce pays. L'analyse simpliste de ce jour me paraît à la fois un peu hâtive et un peu naïve. C'est peut-être un peu de l'indignation devant le sort qui est réservé à la Bretagne.

Louis Le Pennez (il deviendra ministre de la mer, des P.O.M., T.O.M. et porte parole du gouvernement français de Michel Rocard) lors d'un procès F.L.B. devant la cour de sûreté de l'état.

"Moi aussi j'ai été terroriste devant un tribunal français... pendant l'occupation.

Haroun Tazieff. Témoinage lors d'un procès F.L.B. devant la C.S.E.

Désertation (hors d'un dévouement pour les millions F.L.B. de Charles Joseph (P.S.) Président de Caseril Général des Côtes-du-Nord.

"La libération de la Bretagne passe par de solutions politiques... le socialisme que nous avons choisi en Bretagne est inacceptable."

Editions "EGINA"

# BRETAGNE 79

## DES ANNEES de POWDRE

Marie Pierre BONNET

**EXCLUSIF**

# COMPLETEMENT TIMBRES !

## Vive le roi.

"Le français devient la langue écrite officielle". Les P.T.T. viennent d'émettre un timbre à 220 F pour rappeler l'ordonnance de Villers-Cotterets de 1539 par laquelle, François 1er, roi de France, imposait l'usage du français comme seule langue en usage dans l'administration. On sait bien sûr que le décret royal visait à combattre l'usage du latin répandu par l'église dans les administrations du royaume. Il n'empêche qu'à l'époque le "français" n'était parlé que sur une minorité du royaume. Par contre, ce décret interdisait l'usage officiel des autres langues (breton, basque, provençal...) et préfigurait la politique des Jules Ferry et autres terroristes qui systématisèrent trois siècles plus tard la guerre aux "patois".



Par l'émission de ce timbre, il s'agit bien donc pour le gouvernement français actuel non seulement de commémorer une date historique mais plus encore de glorifier le décret royal. La fiche de présentation du timbre ne laisse d'ailleurs pas planer le doute là-dessus. On y lit que François 1er promulgua à Villers-Cotterets "un des textes majeurs de l'ancienne législation française (...) qui impose l'usage du français dans les documents administratifs". Plus loin "Le français devenu langue officielle constituera un puissant instrument d'unification du pays".

Plus loin encore : "Mais en province on continue d'employer les patois issus du latin. Il faudra attendre la Révolution pour que l'on décide le prompt rétablissement d'un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départements où les habitants sont dans l'habitude de s'exprimer dans une langue étrangère...". Il est par ailleurs assez piquant de remarquer que la République Française rend hommage à un roi l'année même de la célébration de la Révolution de 1789 qui abattit le "tyran". Sous un gouvernement "socialiste" de surcroît. Mais le monarque actuel ne s'appelle-t-il pas aussi... François ?

Ce texte est adapté d'un communiqué de l'association PARLAREN d'Occitanie. On peut en découvrir l'intégralité à la lecture du mensuel "Musique Bretonne" n° 80 de décembre 89/ janvier 90, écrit par DASTUM sous le titre "Un timbre provocateur". A lire par ailleurs une enquête très intéressante de Pading Malneu sur la guerre vue par de jeunes chanteurs d'aujourd'hui.

## DEIZIATAER 1990

"Kustumel eo an dud bremañ gant an deizataer a vez kinniget dezho bep bloaz, e brezhoneg Penn-da-benn. Kavout a reot e-giz boaz a-lep seurt litaourp e dibenn ar c'harnedig. Talvoudus int d'an holl, hag o roll zo bet kloaket er bloaz-mañ. Ne gousto deoc'h nemet 36 lur an tamm ; ha 25 lur hepken adalek 10 skouerenn goure hemennet". EMBANNADURIOU SAE, 8, strada Hoche. 35000 ROAZHON.

## CONGRES CELTIQUE INTERNATIONAL 1990 A ABERTAWE (PAYS DE GALLES)

Les liens culturels et d'amitié entre pays celtiques sont organisés depuis des dizaines d'années par le CONGRES CELTIQUE INTERNATIONAL. Cette association a des branches nationales dans chacun des pays celtiques. Cette année, à Lesneven, plusieurs centaines de congressistes ont étudié l'entrée dans l'Europe de 1992 au point de vue culturel et économique. Les années précédentes il y avait eu des congrès sur les pays celtiques et la mer, l'éducation en langues celtiques... En 1990 le thème du congrès sera "LES ARTS ET LES PAYS CELTIQUES". Le congrès se tiendra à l'université de SWANSEA (ABERTAWE) au sud-ouest du Pays de Galles du 30 juillet au 4 août. Inscriptions : Hugh & Ewren PRICE, Y garn, Swansea road, Llewthia, Forestfach, Swansea, Pays de Galles SA5 4NR.

## ZURUCK

Le n° 349 en date du 21 décembre de notre confrère corsa U RIBOMBU habdomadaire nationaliste du mouvement A CUNCOLTA vient enfin de parvenir à notre boîte postale. Sans doute pris dans la tourmente qui s'abat à l'est il a dû faire un petit détour en Allemagne avant d'arriver en Bretagne. L'adresse de notre journal était pourtant correctement libellée sur l'étiquette d'envoi (à part une erreur sur le code : 22000 au lieu de 22200 et un F malencontreux dans GWENGAMP). Le journal nous est quand même parvenu avec retard avec la mention "Frankreich". Les postes allemandes sont heureusement là pour rappeler que "GWENGAMP", c'est la France ! Non mais ! Les P.T.T. commencent-ils à en douter ?

## COLLABOS

La France, bonne mère, vient enfin de rendre hommage aux arabes qui ont trahi la cause algérienne pour collaborer avec l'armée française lors de la guerre d'indépendance. Un timbre "Hommage aux Harkis, Soldats de la France" (220 F) apportera peut-être un peu de baume au cœur de ceux qui furent les oubliés de la cause française en Algérie, trahis par la France qui ils soutenaient pourtant.



Domage que la couleur arabe dessinée sur le timbre soit trop identifiable. Ce timbre aurait pu servir à remercier le même coup tous les collabos bretons, passés présents et à venir, qui ont choisi le camp de la France contre les intérêts de notre Peuple. (Des noms ! Des noms !...)

## KARAEZ 16 AVRIL 1990 JOURNEE NATIONALE DES JEUX ET SPORTS TRADITIONNELS BRETONS.

La première Journée Nationale des Jeux et Sports Traditionnels Bretons se déroulera à Karaez le lundi de Pâques, 16 avril 1990. 35 jeux, 500 participants. Démonstration de sports de force basque et écossais. Stade Charles Pimson

# PER DENEZ A LA REMISE DU COLLIER DE L'HERMINE.

Créé en 1381 l'Ordre de l'Hermine est l'un des plus anciens ordres militaires et honorifiques d'Europe. Fondé par Jean IX cet ordre a la particularité d'être ouvert aux femmes et aux roturiers. Le Collier de l'Hermine se composait de deux chaînes d'or, formées elles-mêmes d'agrafes ornées d'hermines. Ces deux chaînes étaient attachées à leurs extrémités par une double couronne ducale où deux hermines émaillées étaient suspendues. La remise du Collier de l'Hermine a été relancée en 1988 par l'Institut Culturel de Bretagne.

Le 2 juin 1989 se déroulait à Nantes la remise du Collier de l'Hermine à quatre lauréats distingués pour leur travail pour la Bretagne, sa culture, sa langue, son économie. Il s'agit de *Malvon Kemere*, inlassable militante pour la culture (première librairie bretonne à Kemper) et l'environnement (elle s'opposa avec succès au projet d'un promoteur immobilier à la Forêt Fouesnant), *Louis Lichou*, directeur général de la caisse bretonne du Crédit Mutuel, *Bernard de Paradés*, pour les nombreuses fêtes et rassemblements culturels qu'il a organisés au cours de ces trente dernières années. Enfin *Per Denez*, Président du Conseil Culturel, directeur de la section de celtique à l'université de Rennes-Villejean et militant de tous les combats pour le peuple breton.

Nous reproduisons ci-après l'intégralité de son intervention après avoir reçu le Collier de l'Hermine.

C'est avec beaucoup d'émotion que je désire remercier les personnes, les membres de l'Institut culturel, le Président Le Treut, qui renouant avec une tradition qui date de l'époque de notre liberté ont bien voulu m'attribuer le collier de l'Hermine. C'est pour moi bien trop d'honneur. Voilà pourquoi cet honneur, je désire le partager avec tous ceux qui m'ont permis de mener à bien ou à presque bien le travail de ma vie : mes parents, mes amis, mes étudiants, mes compagnons de lutte, de labeur et de soucis, et tous ceux qui avec moi en Irlande, en Bretagne, au Pays de Galles, sous bien d'autres cieux encore ont pensé que ce pays et de peuple valaient la peine d'être aimés et d'être servis. Et aussi cet honneur je veux le partager avec tous ceux et toutes celles qui nous ont précédés sur cette route au but lointain. Je pense à Marc'harid Gourlaouen, à Roparz Hemon, à mon ami Arzel Even, à bien d'autres, à tous ceux qui ont humblement et coura-

geusement travaillé et ne laissent aujourd'hui de souvenir qu'un nom sur une pierre.

On ne peut manquer, à un moment ou à un autre, que l'on soit acteur ou simplement spectateur bienveillant et intéressé, de s'interroger sur le sens d'un combat pour une culture tellement minorisée que d'aucuns, prenant d'ailleurs leurs désirs pour la réalité, se demande si elle existe encore. A un moment où des empires s'affrontent en de gigantesques empoignades, où la jeunesse fait trembler les pouvoirs et les appareils, l'Orient vingt ans après l'Occident, à un moment où dans l'indifférence générale on emploie les gaz asphyxiants, la famine, la déportation pour réduire des peuples entiers, on peut et on doit se demander quel est le sens de ce combat pour la culture bretonne.

Pour moi, il ne s'agit pas d'un effort pour maintenir en usage un code linguistique tout intéressant qu'il soit, pas plus ni pas moins intéres-

sant d'ailleurs qu'un autre. Il ne s'agit pas d'une volonté systématique de cultiver la différence, à quoi bon, l'Homme tout naturellement la génère, la recrée, la fait continuellement ressurgir et revivre tant elle est constitutive de son être. C'est pour moi une question de respect. Du respect que l'on se doit à soi-même, du respect que l'on doit aux autres et bien entendu que les autres nous doivent. L'engagement dans le combat culturel breton est une réponse à l'interrogation nécessaire sur le sens de la vie et sur l'organisation de la société. L'homme est-il un individu ou simplement un consommateur de biens plus ou moins frelatés ? Et les relations entre les individus et entre communautés pourront-elles se fonder sur autre chose que l'écrasement du plus faible par le plus fort ? C'est la réponse à ces questions qui pose le problème de la culture bretonne et pour moi le combat breton n'est que l'aspect local et ponctuel de l'éternelle lutte pour la liberté.

De minuscules organisations tentent d'attirer notre attention sur de minuscules peuples, les Indiens d'Amazonie, et l'on ne manque pas, l'image et le cinéma aidant, d'avoir ces peuples dits primitifs. Primitifs puisqu'ils ne participent absolument pas à la société de consommation. Et puis, la petite émotion passée, nous retournons à nos graves et sérieux problèmes : l'inflation, la déflation, l'Opéra-Bastille, et que l'on vient de découvrir que la disparition de l'habitat des Indiens, c'est-à-dire de la forêt, ne menaçait pas seulement les Indiens mais aussi bien l'Humanité



seule journée du prochain 14 juillet suffirait à résoudre les problèmes financiers de Diwan et à faire de l'enseignement du breton autre chose qu'une activité marginalement épuisante.

Nous marquons, je dois le dire, des points. Et grâce à l'aide de personnes ici présentes que je tiens à remercier, et nous avons eu un large appui du Pays de Nantes, de la Loire-Atlantique... Nous avons obtenu enfin le DEUG de breton.

Je voudrais insister sur ceci : notre dévouement à la Bretagne et à sa culture n'est pas un repliement sur nous-mêmes, ce n'est pas une négation du monde, ce n'est pas un refus d'être dans l'Europe, bien au contraire. C'est pour nous le moyen dont nous disposons en tant que Bretons, en nous affirmant nous-mêmes d'instaurer entre les citoyens de l'Europe des relations de respect mutuel, de reconnaissance des droits de l'autre. Un moyen de promouvoir une organisation où les volontés de puissance et d'hégémonie des états seront strictement contrôlées.

Bretagne et culture bretonne sont pour nous synonymes de liberté. Nous sommes ici au château des ducs de Bretagne. A quelques pas d'ici, il y a le tombeau de notre dernier duc. Dans les quartiers populaires du bord de la Loire naissait la vocation bretonne de Morvan Lebesque. Un peu plus loin, à Guérande on parlait breton il y a peu de temps. Nos forteresses, Ancenis, Nantes, Le Grand-Fougeray, rappellent nos gloires et nos combats. Sur la place du Bouffay, pas loin d'ici, coula le sang de Pontkalleg. Et puisqu'on en parle, il y a 200 ans on se battait dans les faubourgs de cette ville, dans les campagnes, pendant que le sinistre Carrier imaginait de détruire par l'eau plutôt que par le feu. Et tout ceci ne serait plus breton ? Et ce cœur nous serait arraché ? Aucune argumentation ne peut aller à l'encontre d'une volonté et d'une réalité millénaires. Assurément pas 48 années de séparation administrative. Que ce décret du gouvernement de Vichy retourne à ses pères.

Et que l'on rétablisse la Bretagne dans l'intégrité de son territoire et de son peuple.

tout entière. A commencer par ce qu'elle a évidemment pour nous de plus précieux, c'est-à-dire nous-mêmes, d'où la grosse émotion que l'on connaît aujourd'hui. Mais ne voyons-nous pas là comment les efforts entrepris pour sauver quelques milliers d'indiens de la destruction sauvage et systématique dépassait le cadre étroit de ces tribus éparses et rejoignait dans la pratique comme dans le principe le sort même de l'humanité. Car c'est bien l'homme qui détruit, mais c'est aussi l'homme qui sauve. On a tenté parfois de nous convaincre que notre disparition était la rançon, non, même pas la rançon, la condition du progrès, que la langue bretonne disparaissait tout simplement parce qu'elle était vieille, décrépite, avait depuis longtemps dépassé le 3ème âge, et même le 4ème et qu'elle devait laisser la place à une autre langue... celle que j'utilise actuellement. J'ai toujours trouvé ces réflexions sur la jeunesse et la vieillesse des langues, d'un point de vue linguistique comme absolument étonnantes. Comment peut-on fixer la date de naissance d'une langue et comment peut-on parler de sa vieillesse plus ou moins grande à l'intérieur d'une tradition linguistique donnée ? L'homme n'a jamais eu l'impression de changer de langue. C'est l'historien linguiste qui, des siècles plus tard sur des critères subjectifs ou politiques a donné aux langages non seulement une date de naissance mais parfois même un

Célébrons nous aussi les droits de l'homme en demandant qu'ils soient ici respectés et honorés. Nous avons droit au respect en tant qu'homme et en tant que Bretons. Et nous avons droit à réparation. Une infirme, une minuscule partie des dépenses de la

## UNE UNIVERSITE EN BRETAGNE CENTRALE.

### POURQUOI PAS ?

Les Universités bretonnes sont devenues trop petites pour accueillir les étudiants. A Brest les salles de cours doivent être libérées afin de pouvoir procéder aux examens. A Nantes on envisage de creuser le sous-sol pour aménager de nouveaux locaux. A Rennes, les étudiants ont manifesté pour protester contre l'insuffisance des moyens et des capacités d'accueil. Pour y remédier va-t-on agrandir les universités déjà existantes en accentuant plus encore l'importance de ces trois grandes villes au détriment de l'équilibre de la Bretagne ou imaginer d'autres solutions ? François Moal, carhaisien bien connu pour ses nombreux ouvrages historiques sur le Pôher et le Léon en propose une en forme de pavé dans la mare : créer une université de Bretagne centrale à Carhaix, au bord du canal de Nantes à Brest. Dans un courrier adressé à Armand Tuffin, Président de l'Université de Bretagne Occidentale à Brest, il expose son projet. Il ne manque pas d'arguments. En voici quelques-uns.

1. En créant cette Université de Bretagne Centrale :

- Vous contribueriez intelligemment à résoudre une des causes de la désertification de la Bretagne Centrale.

- Vous contribueriez tout aussi intelligemment à renforcer les deux extrémités de la Bretagne en créant un point entre Brest et Rennes qui se veulent les deux technopôles de notre région : Carhaix est le relais logique au cœur de la Bretagne : les Romains l'avaient compris.

- Cela vous coûtera moins cher qu'à Brest : il n'a semblé lire que vous pensiez à des travaux d'un montant de 2 300 millions de francs : avez-vous comparé ce qui peut être fait à Brest avec cette somme à ce qui pourrait être fait ici ou nous avons de la place ?

- Sur le plan du cadre naturel : le long du canal de Nantes à Brest, et vu le relief et le taux de boisement, ici nous pourrions avoir un magnifique campus où tous les sports pratiqués généralement par les étudiants disposeraient de vastes espaces non pollués.

- L'hébergement des étudiants aurait pour triple corollaire :

1. La relance de l'artisanat pour la rénovation des logements dont plusieurs sont actuellement vides.



2) La relance du commerce (des commerçants de métiers de bouche s'embauchent actuellement dans une usine de transformation de saumon pour pouvoir payer le ou les employés qu'ils ont dans leur propre magasin).

3. L'animation culturelle de notre ville de 9 100 habitants qui pourrait ainsi répondre à l'attente d'une population encore assez jeune.

Dans la répartition actuelle de l'enseignement universitaire en Bretagne, je vois, qu'il est possible de comparer notre région à un CEUF SANS JAUNE. Ce vide au centre affaiblit à mon sens beaucoup la région tout entière, et sa périphérie ne gagne pas à avoir un arrière-pays de plus en plus vide. Il y a environ cinq ans les PTT ont envisagé de créer un centre de tri régional à Carhaix ; le poids des habitudes prises et des intérêts, l'ont emporté sur la raison d'ordre technique, et aujourd'hui encore l'on regrette de ne pas l'avoir fait ici qui est quand même plus central (...)

L'Histoire nous montre que la Bretagne a toujours été une terre convoitée par de nombreux états voisins et qu'elle a eu un rayonnement, très important à travers le monde. Ce rayonnement, qu'elle a encore aujourd'hui, elle peut encore mieux le porter au niveau des challenges de demain en commençant par mieux répartir sur son territoire les instruments privilégiés de son évolution que sont ou que doivent être les universités (...)

### Une idée qui mérite réflexion, estime Emgann.

Notre Centre-Bretagne, et ses élus, sont devant deux choix.

**Le premier :** laisser le diédon et laisser le temps accomplir son œuvre. L'oukél en traou da vont.

Il n'y a pas d'emplois : les jeunes s'en vont.

Il y a de trop grandes difficultés à installer des jeunes paysans sur nos terres : laissons les terres en friches ou vendons les meilleures aux étrangers, ou encore réboisons et créons des réserves de chasse pour les citadins assés.

Nous sommes en passe de devenir un pays de vieux : organisons la vieillesse par nos clubs, nos sorties restaurant, nos foyers d'accueil ou nous serons regroupés, avec indulgence, nourris, blanchis et soignés par du personnel dévoué.

Laissons les banques vampires sucer nos dernières économies, et l'argent des retraités pour le placer ailleurs.

Plus besoin de 4 voies, ni même de train, et plus besoin de langue bretonne (on gardera un peu de musique pour les touristes).

**2ème choix :** C'est la mobilisation générale des intelligences, des idées, des projets.

D'accord notre sort n'est peut-être pas des plus brillants en ce moment, mais ce n'est pas une fatalité.

Encourageons l'imagination et surtout faisons tout pour garder au pays l'énergie et le savoir de notre jeunesse.

Comment ?

- Par de bonnes lois et de bonnes directives politiques bien sûr (hélas ! c'est Paris qui légifère...)

- Par l'argent qui doit rester chez nous au service de notre développement.

- Et principalement par l'éducation, l'instruction, la formation. Et si nous sommes en plein dans les propositions de Fanch Ar Moal :

**Une université en Centre-Bretagne, à Carhaix.**

Pour nos enfants qui peuplent toutes les autres universités et pompent sur nos réserves une part importante, soutenue de l'activité économique.

\* Pour tous les autres qui voudront venir étudier chez nous.

**Ce coûté cher ?** Moins cher qu'ailleurs de toutes façons, vu le prix des terrains.

Un parc de lodges, un golf-piscine-hôtel coûtent aussi cher pour des acquis dérisoires.

**Les études "au pays"** dans le cœur de notre civilisation bretonne et encore bretonnante, sont d'un impact psychologique indéniable pour y rester plus tard. Et nous savons tous qu'entre vingt et trente ans 1 + 1 font souvent 4 ou 5...

**Quelle université ?** Des études sont à faire et des axes à explorer.

\* Un premier peut-être : Langue et culture bretonnes et celtiques (on manque de diplômés) avec, peut-être aussi des spécialisations vers toutes les langues des pays de l'est.

\* Un autre vers les technologies les plus avancées dans la biologie, l'alimentation, la génétique animale et végétale, l'électronique de pointe, etc.

Et pourquoi pas une "silicone vallée" entre Guerlédan et Châteaulin, débordant largement sur les deux rives de l'Arzée, où deux domaines complémentaires s'y développeront :

- une traditionnelle liée à l'agriculture et l'élevage, - une des technologies avancées employant nos jeunes diplômés de l'université de Carhaix et d'ailleurs.

Y.P. - Porte-parole pour le Finistère.

Deskadurezh

## GARANTIE D'EMPRUNT A DIWAN

### YVON BOURGES DIT NON



Lors de la présentation du projet de budget du Conseil Régional qui sera débattu fin janvier, le président Yvon Bourges s'est prononcé contre le cautionnement de l'emprunt que Diwan entend contracter pour apurer ses dettes sociales (cinq millions). "En créant une classe de sixième à Brest, DIWAN ouvre un cercle sans fin d'endettement".

Yvon Bourges met, peut-être, ainsi fin au montage imaginé par le Conseil Général du Finistère qui proposait que chaque département prenne une partie de la garantie d'emprunt à sa charge. La région devant participer à hauteur de 50%.

Aussitôt interpellé par le député U.D.F. Jean-Yves Cozan, le président R.P.F. s'est toutefois engagé à poser la question de la garantie d'emprunt aux conseillers régionaux.

Pour le président de DIWAN, Youenn Bodenneg, il ne sera jamais possible de présenter un budget équilibré tant que l'état ne prendra pas en charge la totalité des postes d'enseignants au lieu de douze comme actuellement. Ce genre de conven-

tion a justement été proposée aux Basques de SEASKA qui l'ont signée le 17 novembre 1989. Elle sera bientôt proposée aux Corses de SCOLA CORSA. Pas aux Bretons de DIWAN. Youenn Bodenneg précise qu'il a écrit en ce sens au ministre. Il attend toujours la réponse. De là à penser que les Basques et les Corses ont coutume d'utiliser des arguments souvent plus frappants ?

L'attitude d'Yvon Bourges est bien en accord avec la politique générale du Conseil Régional à l'égard de la langue bretonne. Le document de synthèse du Contrat de Plan Etat-Région 1989-1993 est très révélateur à cet égard. Pas une ligne sur la langue bretonne. Peut-être est-elle évoquée dans le chapitre Patrimoine Culturel où il est dit que "le développement culturel de Bretagne passe nécessairement par la valorisation de son patrimoine". Ça en dit long sur la place que tient notre langue parmi les préoccupations du président Bourges.

## EMGANN INTERPELLE LES CONSEILLERS GENERAUX DES COTES DU NORD

A l'occasion de la discussion sur l'octroi d'une garantie d'emprunt à DIWAN les comités EMGANN Trégor-Saint-Brieuc viennent de proposer aux conseillers généraux des Côtes du Nord d'élargir le débat à l'enseignement du breton en général et sa place dans la vie publique. Voici le texte de cette lettre ouverte adressée à chacun des conseillers généraux :

### EMGANN : POUR UN DEBAT SUR LA LANGUE BRETONNE AU CONSEIL GENERAL DES COTES DU NORD

A l'invitation de leurs collègues finistériens les Conseillers Généraux des Côtes du Nord vont se prononcer sur leur contribution à l'apurement de la dette sociale de DIWAN. EMGANN propose que le Conseil Général se saisisse de cette occasion afin d'engager un large débat non seulement sur l'enseignement de la langue bretonne mais sur la place de celle-ci dans la vie publique. En effet, s'il n'est pas question d'ignorer les subventions que le Conseil Général des Côtes du Nord accorde à certaines associations qui travaillent à la promotion de la langue bretonne (cours, stages, édition, média...) elles restent dérisoires au regard des besoins actuels, dans le cadre de la formation particulièrement. De plus ces aides ne résultant pas d'une réflexion globale aboutissant sur une véritable politique pour la langue bretonne dans le département et ce n'est pas la mise en place de quelques panneaux de signalisation qui suffit à la définir. Le Conseil Général a su créer, entre autres, une mission "arts plastiques" et recommander un poste d'archéologue départemental. Ne serait-il pas aussi urgent que le même Conseil Général, élu par une population en bonne partie d'expression bretonne, prenne à sa charge une mission "langue bretonne" parmi les 1 300 personnes qu'il rémunère chaque année ? En prenant cette initiative importante quant à l'avenir de la langue bretonne, composante essentielle de notre identité nationale les Conseillers Généraux auraient une longueur d'avance sur leurs collègues des départements voisins. Sauront-ils relever le défi ?

Jean-Marie Salomon  
Porte-parole d'EMGANN  
Trégor-Saint-Brieuc.

# OU VA L'A.P.E.E.B. ?

## Identité bretonne et intégration française

L'Association des Parents d'Elèves pour l'Enseignement du Breton regroupe des parents dont les enfants fréquentent les établissements scolaires publics : écoles bilingues ou écoles unilingues (françaises). Réagissant à la décision du Conseil Général du Finistère d'aider DIWAN à régler ses dettes sociales, l'A.P.E.E.B. dénonce, à juste titre, le scandale que constitue la politique du Ministère à l'égard de la langue bretonne dans les écoles publiques. Comment ne pas approuver ?

Par contre comment suivre l'A.P.E.E.B. quand elle pose la langue bretonne comme "élément d'intégration à la communauté nationale française" et qu'elle milite pour "un enrichissement de la citoyenneté française" (O.F. du 11/12/89) ?

Ne savent-ils pas que la prétendue "identité nationale" française est basée sur la négation de tout autre identité, quelle soit bretonne,

corse ou basque ? Difficile de le croire. Il s'agit alors pour ses partisans de mener un combat pour l'intégration française de l'identité bretonne. Pour les nationalistes il ne saurait être question d'apporter de l'eau à leur moulin, même pour des raisons de tactique, car il en va de l'avenir même de notre communauté en tant que peuple. Il faut choisir son camp. Soit l'on veut devenir français à part entière et on oublie son identité bretonne - le phénomène de l'immigration arabe, arménienne, polonaise ou autre montre bien l'escroquerie intellectuelle que constitue le concept de "double culture" - soit l'on se bat non seulement pour conserver son identité bretonne mais pour la projeter dans l'avenir en tant qu'élément constitutif de notre nationalité en ayant conscience de l'enjeu : la survie même de notre peuple. On ne peut à la fois être breton et français. Il faut choisir.



### VIVE LE BILINGUISME !

Mécontent de voir apparaître un nouveau panneau modifiant l'orthographe bretonne de son village natal, un habitant de Leuhan a mis en place deux panneaux afin de "rectifier" l'orthographe qu'il juge erronée. "Runoic" est devenue "Run ar Goic" en breton et "René les oies" en français. Runoic n'était sans doute pas la meilleure graphie mais de là à y voir René et des oies, c'est peut-être un peu simple, non ?

## "HOR YEZH" - PETRA 'NEVEZ ?

**NOTENNOU BREZEL**  
gant A. Böcher-Ar Yeoded

Mouladurioù Hor Yezh,  
1 plazenñ Charles Péguy -  
29260 LESNEVEN

**BLUES KOMZET,**  
barzhonegoù gant Gwendal Denez.

Dalc'het en doa August Böcher un deizlevr brezel hag a oa bet embannet e-barzh *Kroaz ar Vretoned*, kelaouenn *Fransez Vallée*, etre 1917 ha 1920. Ar skrid-se eo, o tennañ d'ar c'hwech miz (Meurzh-Eost 1916) bet tremenet gant Böcher war daibann ar Somme a-raok bezañ kaset da Vro-Serbi, a embannomp hiziv.

Deiz war-lerc'h deiz e vever gant ar brezelour kollet e "for-niez an emgann", e aon, e boan, e c'hiac'har hag e choanag ivez.

Un testeni ouzhpenn, chomet dianav a-walc'h, da vezañ ken-evitañ ur perzh eus ar vuhez, un neudenn hag a heuilh ac'hanomp adalek ar c'havell betek ar vered - ha merzet hoc'h eus ne varv mi an dud an deiz a hiziv ? "mont a reont kuit" ... da belec'h ?

Komz a rafen eus barzhoniezh Gwendal Denez e-pad pell c'hoazh, rak anzav a ran a galon vat, ez eus ac'hanon ur "fan" eus seurt barzhoniezh I (T.D.) - 136 pajenn : ment 12 x 18.

Anavezet mat eo Gwendal Denez evel barzh, gant lennerien ar c'helaouennoù brezhonek. Setu amañ ouzhpenn 60 barzhonek, skrivet e-doug ar bloavezhioù, darn a zo bet embannet dija, darn a vo lennet amañ evit ar wech kentañ.

Awenet e vez Gwendal Denez gant daou dra disheñvel a-grenn hag a gavor a-hed e skridoù : ar mor hag ar gêr vuhez. Ya, ar mor, war drazh-henn ar Ri e Douarnenez en deus tremenet e vugaleaj ; ar gêr vras, Roazhon, amañ o vevañ enni abaoe 15 vloaz. Komz a ra deomp, en ur yezh pinvidik-tre, eus ar vuhez er c'hêrioù didruéz, eus an dud-se ha n'anavezomp ket evit gwir, kaset ma 'z int gant red ur stêr a lonk hag a zistruj anezho.

Komz a ra ivez Gwendal Denez eus ar garentez, gant gwerzennoù fromus ; eus ar marv a zo evitañ ur perzh eus ar vuhez, un neudenn hag a heuilh ac'hanomp adalek ar c'havell betek ar vered - ha merzet hoc'h eus ne varv mi an dud an deiz a hiziv ? "mont a reont kuit" ... da belec'h ?

Komz a rafen eus barzhoniezh Gwendal Denez e-pad pell c'hoazh, rak anzav a ran a galon vat, ez eus ac'hanon ur "fan" eus seurt barzhoniezh I (T.D.) - 136 pajenn : ment 12 x 18.

## KAWAN

27.01.90.

## FEST NOZ

Adalek 9 eur noz

gant

Tammles  
Marsel Gwilhou  
Y.F. Kemener  
Bernard Lasbleiz

Aozet gant  
"Skoazell ar Brezhoneg".

# RECENSEMENT FRANÇAIS BOYCOTT BRETON

"A partir du 5 mars 1990 un agent recenseur viendra vous voir pour vous faire remplir des imprimés très simples. Nous vous remercions par avance de votre collaboration". C'est ainsi que l'I.N.S.E.E. présente le 32ème recensement général de la population de l'Hexagone qui sera "une photographie de chacune des 36 500 communes".

Précision importante : le recensement est obligatoire. "Tout refus de réponse ou toute réponse volontairement inexacte peut entraîner une peine d'amende".

Qui à cela ne tienne, il est important de fausser les résultats de cette parodie d'enquête sociologique en Bretagne.

Pourquoi ? Tout d'abord parce que le français est la seule langue utilisée dans les imprimés à remplir par les enquêteurs pour lesquels il n'est pas prévu qu'ils mènent leurs investigations en breton.

Ensuite parce que l'usage ou non de la langue bretonne par la population ne figure pas parmi les questions qui lui seront posées. L'INSEE avait pourtant été saisi d'une demande en ce sens par la majorité des associations et mouvements culturels bretons. Lors d'une réunion qui rassemblait les représentants de ces associations à la Direction Régionale de l'INSEE à Rennes, le 10 juillet 1989 les respon-

sables de l'institut en question ont proposé, sans rire, de procéder à une enquête sur 32 personnes ! "En général, précise l'INSEE, une quarantaine d'entretiens non directifs suffisent pour découvrir la palette entière des opinions présentes dans la population". Peut-être. Cela ne dispensait nullement l'INSEE de poser aux Bretons la question de savoir s'ils parlent ou comprennent la langue bretonne.

Enfin parce que le questionnaire intitulé "Bulletin Individuel" évoque la nationalité des personnes interrogées sans référence à leur nationalité bretonne ou française. Selon l'INSEE l'on est soit Français soit Etranger. Il aurait pourtant été intéressant de connaître le nombre de Français (les vrais) résidant actuellement en Bretagne.

Ce recensement servira peut-être à connaître le nombre de W.C. situés à l'intérieur des logements ou si la population "française" se chauffe plutôt avec des radiateurs mobiles ou des cuisinières. Mais il se fera sans nous. Boycottons ce recensement en refusant de répondre aux questions posées par les enquêteurs. Que ceux qui craignent que cette attitude risque de nuire aux petites communes se rassurent. Avec ou sans réponse ils seront comptabilisés au même titre dans les chiffres de la population.

### EMGANN HAG AN NIVERIDIGEZH

Sevel klemm a ra EMGANN a-enep an digouer a ditouroù diwar-benn ar brezhoneg da gerver niveridigezh an INSEE.

Chom hep ober an enklask-se - evit digareziou touellus - a zo diskouez ur wech ouzhpenn e nac'her anavezout ez otisiel hor sevenadur, hag e zispriker dalc'hm. Mirat e vez ouzhpenn da gaout ur berivag diazev, a zo bet meizhet sur a-walc'h an dabvoudigozh anezhañ gant galloudoù ar Stad Gall.

Rak-se, EMGANN a c'haly ar Vretoned da chom hep respont d'an niveridigezh-se, ha soñjal a ra en em sevel ouz an taol nevez adgraet a-enep hor gwirioù.

EMGANN



## KERZU 89 EN ALRE Manifestiñ adarre gant "Stourm ar Brezhoneg"

D'ar 16 a viz kerzu e oa ur c'hanf bennak a dud e stadoù an Aire o vanifestiñ evit hor yezh. Ur vanifestiñ dezhañ gant STOURM AR BREZHONEG da ziskouez hor youl da c'houmout ur statud a yezh ofisiel evit ar brezhoneg e Breizh. Galvet e oa bet an dud da vont d'gant EMGANN hag ar Chuzuzioù Skoazell da Gilbert Kabon toullbac'het a Bro C'hall.

Goude bezañ an em vodet e-tal an ti kêr ez eas ar vandesterien etrezek an hent bras d'ober war dro un nebeut pannelou-hent e galleg. En ur vort e chomont a sav dirak an ti-post ha li an

D.D.E. Eno e voe livet luganioù "Brezhoneg, yezh ofisiel" ha "Frankiz evit Gilbert" ouzhan voger. An armerien ne rejant nemet tapout ur bern luchsoudennou e kerz ar vanifestiñ. Pezh ne vras ket outo da vont da c'houmout reoù all digant ar gwarennierien I en aner.

En ur zistreiñ e voe c'hoariet adarre tro kerz kêr arak klevet ur galv da zerc'het gant ar stourm evit hor yezh ha da zoubiñ Gilbert Kabon. Ha pep hini d'ar gêr war lerc'h goude bezañ kanet "Kan Bale an ARB". Ken ar vanifestiñ deg a zeu.

### QUE RECLAME "STOURM AR BREZHONEG"

- \* Une signalisation en langue bretonne sur toutes les routes de Bretagne, dans le cadre d'un statut de langue officielle pour le Breton, langue nationale en Bretagne.
- \* L'enseignement obligatoire de la langue bretonne de la maternelle à l'université.
- \* La création d'une chaîne de télévision et d'une station de radio de langue bretonne couvrant toute la Bretagne.
- \* L'arrêt de la répression à l'égard de nos militants (à ce jour, 20 procès).

Stourm ar Brezhoneg



# AUTODETERMINATION DES PEUPLES

## Catalogne, Euskadi... Bretagne ?

(Extrait de l'hebdomadaire nationaliste basque ENBATA du 21.12.89)

### LETTRÉ AUX FRANÇAIS

Vraiment intéressants, ces derniers temps. A l'Ouest, rien de nouveau, mais à l'Est, quel chambardement ! Tous ces stalino-brejneviens jetés par dessus bord, tous ces P.C. dépeçés et sacrifiés sur l'autel de la démocratie, quel réconfort pour l'Occident ! Et puis ces affreux marxistes nomenclaturés qui prétendent incarner les masses, les voilà poussés dehors par les masses justement. Le peuple commande enfin, c'est cela la démocratie !

Mais quand on analyse les commentaires des responsables politiques français ou de ceux qui voudraient prendre leur place, on comprend vite que ces masses agissantes auraient tout de croire que les minorités gouvernantes donnent toujours raison au peuple.

A l'Est comme à l'Ouest on vénère les mêmes vaches sacrées : l'Etat, les frontières... Pas de déstabilisation surtout ! Il faut sauvegarder les équilibres, et celui de la terre avant tous les autres. Le terrorisme des Etats, le seul qui mette en danger l'humanité entière, celui qui fait la force des gouvernements, ce terrorisme est sacré. Ceux qui l'exercent sont des demi-dieux devant lesquels les peuples doivent s'incliner. Les peuples de l'Est comme les autres. Mais ils peuvent toujours espérer et boire de l'eau en attendant qu'ils puissent manger.

Nous, à l'Ouest, nous n'avons pas de ces illusions, n'est-ce pas, chers amis Français ? D'ailleurs, votre président n'affirmerait-il pas, avec sa coutumière tranquillité forcée, il y a quelques mois à peine, que la politique de votre pays était fondée sur deux principes : le droit à l'autodétermination des peuples et la non-ingérence dans les affaires des autres Etats. Les deux sont également beaux. Malheureusement, en y réfléchissant, vous vous rendez compte aussi bien que nous que le second annule le premier.

Alors, malgré tout ce qui se passe à l'Est, nous avons vite fait de comprendre, ce sera encore et toujours : "Touche pas à mes Basques, ou je te laisse les Baltes ! - Paix à mes Lettons, occupé-toi de tes Bretons !"

Hezgaizak



Le 12 décembre 1989 le Parlement Catalan affirmait que la Catalogne ne renonce pas au droit à l'autodétermination. Aussitôt le gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez réagissait brutalement en déclarant que ce vote met en péril l'unité de l'Espagne et en demandant au président de la Generalitat, Jordi Pujol, de clarifier sa position sous peine de réduire le développement de l'autonomie de la Catalogne (dans "Avui" 16 déc. 89).

Peine perdue, la fièvre s'est aussitôt emparée des partis nationalistes basques qui veulent que le Parlement Basque se prononce dans le même sens que le Parlement Catalan. Résultats : désaccord entre le Parti Nationaliste Basque et le P.S.O.E. qui gouvernement pourtant ensemble en Euskadi et rapprochement avec les frères ennemis de Herri Batasuna.

Et le 16 décembre, 250 000 personnes manifestaient à Bilbao à l'appel de H.B. pour une des plus

grandes manifestations de l'histoire du Pays Basque. Le chef du gouvernement de Madrid avait pourtant déclaré quelques jours auparavant à Strasbourg que "le terme d'autodétermination pour le peuple allemand n'est pas applicable au Pays Basque. Un état basque est impensable. Et il ne vient à l'idée de personne que le texte que nous venons d'adopter puisse affecter la future configuration territoriale de deux états comme la France et l'Espagne".

L'Andalou de Madrid n'est pas au bout de ses peines. En Catalogne la "Crida a la Solidaritat" vient d'achever une pleine page du quotidien en langue catalane "Avui" pour appeler à une gigantesque manifestation à Barcelone le 11 février pour l'exercice du droit à l'autodétermination (A vui 18 déc. 89).

La Bretagne ne doit pas échapper au vent de l'histoire qui pousse actuellement les peuples d'Europe à s'autodéterminer avant de se libérer.

# ADRESSE AU PARLEMENT EUROPEEN ET AU CONGRES D'URSS

Les XIVe Journées Internationales du "Centre International Escarré pour les Minorités Ethniques et Nationales", CIE-MEN lancent un appel afin que de toutes parts se développent des initiatives visant à promouvoir un grand débat sur les droits collectifs des peuples et leur humanité. Une ne sera réalisable que si les Etats en tant que tels, qui de fait s'attribuent souvent ces droits.

1.1 - Deux siècles après la proclamation de la "Déclaration des droits de l'homme et du citoyen" ces droits sont devenus la référence prioritaire et universelle pour assurer le progrès de la société.

1.2 - Malgré ce fait positif et les progrès consécuits dans la formulation juridique et politique des droits de l'homme, ils sont encore loin, en Europe aussi, d'être pleinement et équitablement appliqués, et en particulier en ce qui concerne leur dimension collective, vis-à-vis de tous les peuples effectifs existants dans la société européenne.

En effet, certaines définitions, arbitrairement réduites de ce qu'est un peuple, persistent et donnent ainsi à certains peuples européens la possibilité pour un marginaliser ou rendre minoritaires d'autres, par le moyen d'idéologies et d'attitudes soutenues par des pouvoirs établis qui privilégient leurs intérêts chauvins ou nationalistes particuliers, contraires au libre développement de la démocratie, expression des droits de l'homme individuelle et collective. Cette situation est à l'origine de nombreux conflits et violences qui portent atteinte à la convivialité et à la solidarité entre tous les peuples d'Europe.

1.3 - A l'heure où la société européenne, de l'Atlantique à l'Oural, ressent la nécessité urgente de rééditer une "maison commune", nous devons affronter le défi historique d'éliminer pour toujours les causes de la non-déclaration de l'unité européenne jusqu'à présent. Ce n'est qu'avec le respect effectif des droits de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes que l'unité européenne disposera de solides fondations. Cette unité doit être le fruit du consensus et de la participation des différents peuples de notre continent sur un plan d'égalité. Tous devraient assumer et assumer enfin le principe selon lequel la convivialité et la solidarité entre les peuples d'Europe, en vue de promouvoir un projet commun, sont réalisables tant qu'existeront des pratiques d'assimilation et d'uniformisation par la discrimination de langues, de cultures et de tout autre droit universellement et indistinctement reconnu à tous les peuples.

1.4 - Dans le Droit international il existe assurément de nombreuses lacunes et manipulations en ce qui concerne la définition réelle d'un peuple. Ceci fait qu'il est nécessaire d'approfondir et de compléter éventuellement des concepts et des comportements qui généralement, afin de justifier la structuration des Etats-nations constitués, assimilateurs de peuples, ont consisté à déprécier et même persécuter de nombreux peuples identifiables uniquement en fonction de

ceux qui s'en réclament.

Dans ce sens, les participants aux Journées du CIE-MEN lancent un appel afin que de toutes parts se développent des initiatives visant à promouvoir un grand débat sur les droits collectifs des peuples et leur humanité. Une ne sera réalisable que si les Etats en tant que tels, qui de fait s'attribuent souvent ces droits.

2.1 - Dans cette perspective tout en considérant que les membres de chaque peuple sont principalement concernés par les objectifs à atteindre, les participants aux Journées du CIE-MEN demandent la consécration spécifique des droits des institutions de la Communauté Européenne et du Congrès des Peuples d'URSS quand seront mises à l'ordre du jour en tant que préoccupations prioritaires les questions concernant les droits collectifs des peuples et quand seront adoptées les propositions dévotives pouvant permettre la pratique effective de ces droits. Comme premier pas, les participants à ces Journées proposent à titre d'exemple :

2.2 - d'éluder, de discuter et, le cas échéant, d'assumer la "Déclaration universelle des droits collectifs des peuples", qui leur sera présentée en décembre prochain par la "Conférence des Nations Sans Etat d'Europe Occidentale" (CONSECO), en tant qu'apport positif au processus de construction de l'unité européenne.

2.3 - de décider de donner dans l'actuelle législature européenne la priorité à la promotion des relations entre les citoyens d'Europe, en mettant l'accent sur les droits collectifs des peuples et leurs conséquences, dépassant ainsi les nationalismes rétrogrades et décadents des Etats-nations sources d'exclusion et de divisions stériles.

2.4 - de constituer un ou plusieurs intergroupes parlementaires pour la promotion de l'Europe des Peuples ou Nations, en tant qu'alternative unifiée et de réorganisation interne européenne visant à se substituer à l'Europe des Etats et aux Etats eux-mêmes, pérennités à se défendre de prérogatives non souhaitées par la société européenne, comme le provient des récents référendums et sondages d'opinion.

2.5 - de créer un Tribunal européen compétent en matière de conflits à caractère nationalitaire.

2.6 - de rechercher des voies de coopération entre les deux grands organismes européens, le Parlement européen et le Congrès des Peuples d'URSS, afin de

trouver des critères communs garantissant les droits collectifs des peuples et pour élargir la coopération à ce sujet au reste de l'Europe n'appartenant pas à ces organismes.

2.7 - d'instituer l'obligation d'enseigner, dans toutes les écoles européennes, la signification des droits collectifs des peuples et les respecter de façon égalitaire (par exemple enseignement dans (et de) la langue spécifique) y compris pour ceux qui officiellement n'ont pas été catalogués comme "supérieurs" par les Etats constitués, à l'exclusion de ceux qui ne sont pas pleinement autorisés à exercer leurs droits collectifs.

2.8 - d'exercer, en concordance avec les revendications des mouvements nationalitaires européens et autres, concernés par la défense de l'Europe des Peuples ou Nations, une pression sur les différents Etats afin que leurs gouvernements adoptent ou réforment leurs Constitutions ou Législations respectives en vue de contribuer au règlement des problèmes non-résolus en ce qui concerne l'entière reconnaissance de la souveraineté de chaque peuple actuellement inclus en son sein.

2.9 - d'exiger que soit adopté par chaque Etat un système de circonscription électorale européenne qui tienne surtout en compte les cadres territoriaux des différents peuples-nations qui s'autodéfinissent comme tels.

2.10 - de convaincre les gouvernements des Etats de consacrer progressivement le budget destinés à l'armement à la coopération pour le développement des droits collectifs et de la dignité humaine, qui fait un tout avec ces derniers, non seulement en Europe mais aussi dans le tiers monde.

2.11 - de prendre des mesures pour faire face aux nouveaux phénomènes migratoires qui ont lieu en Europe et qui prennent une nouvelle tournure en 1993, tout cela en respectant le droit à l'identité linguistique, culturelle et sociale de chaque peuple européen et en s'attachant particulièrement aux domaines professionnels, de l'enseignement universitaire et des médias.

3 - Par décision unanime, les participants aux Journées Internationales de CIE-MEN demandent que ces conclusions soient remises aux représentants des institutions européennes, de l'Atlantique à l'Oural, et sollicitent que les XIVe Journées Internationales de 1990 traitent le thème des "Nouveaux phénomènes migratoires en Europe et leurs répercussions dans les Nations actuellement minorées".

## LE R.P.R. ET LES MINORITES NATIONALES A L'EST

### "Ne perdons pas notre temps"

On savait que le R.P.R. a toujours nié l'existence d'autres peuples que le peuple français sur le territoire hexagonal et qu'il a toujours combattu les aspirations des Bretons, des Corses, des Basques et autres Alsaciens à reconquérir leurs libertés. Par la bouche de son ex-secrétaire général il vient de proposer

d'adopter la même politique à l'égard des peuples et des minorités nationales dans les états de l'Europe de l'Est. Interrogé le 5 janvier, Jacques Toupet a déclaré qu'il faut que les frontières de l'Europe soient intangibles, et d'ajouter : "Ne perdons pas de temps avec le problème des minorités".

La droite française applaudit à la chute de Ceausescu et des autres tyrans commu-

nistes, mais justifie les constructions artificielles que constituent ces états créés par la force. Les Hongrois de Roumanie, Albanais de Yougoslavie, Moldaves d'URSS, Turcs de Bulgarie, Bulgares de Grèce et autres Allemands, Polonais... séparés de leurs peuples par des frontières injustifiables savent désormais qu'ils ne peuvent pas compter sur le R.P.R. pour soutenir leur cause. Mais en ont-ils vraiment besoin ?

RASSEMBLONS-NOUS !

Chefs compatriotes. A l'heure actuelle, en Bretagne, s'activent un grand nombre d'associations culturelles ou politiques. Toutes affirment leur amour de la Bretagne et s'activent à défendre ses intérêts et son avenir. Pour chaque association, de quelque tendance que qu'elle soit, ses objectifs sont la reconnaissance officielle et l'essor de l'identité du peuple breton, de sa culture ou de son économie. Nous revendiquons tous les mêmes droits : l'intégrité du territoire, la reconnaissance officielle et le droit à l'enseignement, la médiatisation, le développement de notre langue, culture, histoire et traditions, le soutien et le développement de l'économie, de l'emploi et des conditions sociales en Bretagne.

Chacun de nous défend les MEMES IDEES, revendique les MEMES DROITS, vise les MEMES OBJECTIFS, mais nous opérons individuellement, ignorant l'existence des autres mouvements. Nous nous tournons le dos, au lieu de nous rassembler.

Face à nous, se trouve l'ensemble de la masse politique française. Que nos revendications soient d'ordre culturel ou politique, ce sera toujours à des politiciens que nous nous opposerons. Nos actions se tourneront donc toujours vers les MEMES ADVERSAIRES. C'est un erreur de dissocier revendications culturelles et politiques. Elles sont liées par la force des choses. Par conséquent, il me semble logique, nécessaire et dans les intérêts de chacun des mouvements bretons, de nous unir et de joindre nos forces pour des actions communes, pour une meilleure EFFICACITE.

Je propose donc une concertation des différentes associations, culturelles et politiques, en tant que différentes composantes de l'Ensam pour échanger nos idées, nos opinions. Décider ENSEMBLE des objectifs à atteindre, des actions à mener, préparer ensemble

notre AVENIR et coordonner nos revendications. Nous unir pour un avenir de la Bretagne plus prometteur. Voilà ce que je vous propose. Ces idées, vous pouvez les approuver ou les contester. Mais dans tous les cas, j'aimerais que mon courrier ne reste pas sans réponse. Faites-moi part de vos opinions, favorables ou non.

Padrig D. - SUISSE

AR BREZHONEG E BRO BARIZ

Tud pennek a zo ac'hanomp e Ti ar Brezhoneg hag a oar d'erc'hel d'oger : kerkent ha divizez aozañ ur pred, ur brezhoneg pe un abadem bennek all, e roomp rakitad a c'houzout d'an tizil an deiz hag an eur ma vint-1 daic'bet ha n'eo ket beken en ur skignañ ar c'beloù war "Radio-Bro" pe en ur embann ur pennadig war "Breizh e Paris" pe war "Ti Bremañ", met en ur gas da bep bini ur skuerenn ens ar pezh a vo ret mirout hepdale e diellou meur an denelezh, da lavared eo : "LIZHER TI AR BREZHONEG".

Re tras an ton ? a gavo lod : gwir eo moarvat, nemet, stad a zo enomp. Dont a ra kelerez ar Bec biziv an deiz ha n'int ket mantras pell-a-se. Silevriou dic'hortoz a weler oc'h en em silañ a-dre frañthou nevez pouls'het e skorn broioù ar sañ-Heel ha di-man ivez e klevomp a-dal-moigou frond an trec'h o flourañ bon fronellou faez-beg duvar re a c'hwelzioù beug - petra bennak ma z eus c'hoazh ur sammad digredus a labour da gas da benn evit ma vo doujet d'bon quironn kulturel, n'eo ket un dra dister gouzout emañ ar gouarnamant aet war e gil evit ur wech, en ur reñ e asant evit ma vefe eus an DEUG brezhonek, n'eo ket ur euzebuil "d'ar-benn-nek" evel ar c'h-Capes, met l'Ensam pour échanger nos idées, nos opinions. Décider ENSEMBLE des objectifs à atteindre, des actions à mener, préparer ensemble

N'eo ket displeuz ivez

merzout ez a war-gresk niver an enskrivadurioù er skolioù DIWAN a vloaz da vloaz (20% evit diestro 89/90), daoust m'eo ret anzañ n'eo c'hoazh nemet ar-drugarez da bennegezh ur re nebeud a dud.

Ul liamm etre an darvoudoù e broioù Europa ar Reter hag an dammzarvoudoù du-man e Korrug Pell-ian ar C'hevandir ? Marteze n'eus ket... Ur gentel a zo du da benmañ diouto d'an nebeutañ : n'eus moger na c'heller trec'hin pa vez youl ar politikal o ren an traoù. Aze, e klevomp, emañ ar pare d'an dic'hoanag (...)

Ti ar Brezhoneg, 15, rue des Tourelles, 75020 PARIS.

NON ASSISTANCE A PEUPLE EN DANGER

Non assistance à peuple en danger, complicité passive de crimes contre l'humanité, voici les chefs d'accusation pour lesquelles les différents gouvernements français devraient répondre devant le peuple roumain. En effet, tous ces braves gens savaient mais se taisaient. "Qui ne dit pas consent", affirme le proverbe. Il est vrai que depuis bien longtemps, le génocide ethnique ou culturel n'est plus un crime pour ces messieurs. Le peuple breton en sait quelque chose !

B. ARRARNEV

AU SOMMAIRE DU N° 52 "LES BRETONS ET L'IDEE OUVRIERE"

Dans les prochains numéros d'EMGANN/Combat breton, on pourra découvrir un essai de synthèse de l'histoire de l'idée ouvrière en Bretagne et des engagements à en tirer pour la période actuelle. Une étude de Per Vari KERLOCH qui ne manquera pas de susciter des réactions parmi nos lecteurs. Préparez vos plumes !

URANIUM A BERNE ON A GAGNE !

L'uranium à Berne, c'est fini. La COGEMA vient de faire savoir qu'elle abandonne son projet d'ouverture de mine sur le site de Gwern ar Villin. La poursuite de la dégradation du marché de l'uranium naturel ne justifie plus économiquement l'ouverture immédiate de ce gisement, en dépit de sa bonne teneur "a-t-elle fait savoir dans un communiqué en date du 28 décembre dernier.

Conséquence : le préfet du Morbihan, dont on attendait l'avis en ce début d'année n'aura plus à se prononcer. Le retrait de la COGEMA constitue une victoire pour la population locale largement défavorable au projet à la lecture de l'enquête d'utilité

publique. Et à sa participation massive aux nombreuses manifestations organisées par les comités anti-uranium.

Reste que l'argument du prix de revient de l'uranium n'a pas été le seul à peser dans la balance. La COGEMA a dû plier devant la mobilisation locale et bretonne qui ne veut pas de mines d'uranium sur son sol. Cette incontestable victoire pour tous ceux (associations, mouvements politiques [dont EMGANN], individus) qui ont dit non à l'uranium ne doit pas nous faire oublier que les menaces persistent et que nous devons rester vigilants face à toute entreprise de construction de centrale nucléaire ou d'exploitation d'uranium en Bretagne.

AFFAIRE GILBERT KABON

Une langue commune, ciment de l'unité nationale", écrit Arpaillange à Le Pensec.

Paris, le 8 décembre 1989. Monsieur le Ministre et Cher Ami, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de M. Jean-Yves MEUDIC et Gilbert KABON, incrimés dans le cadre d'une information suivie au Tribunal de Grande Instance de PARIS des chefs d'infractions à la législation sur les armes et association de malfaiteurs, infractions en relation avec une entreprise terroriste, en me demandant de vous faire connaître mon sentiment sur le cas particulier de KABON qui, désirant s'exprimer en breton, s'est vu refuser par le magistrat instructeur la possibilité d'être assisté par un interprète.

Je me permets de remarquer qu'en application des articles 344, 407 et 535 du Code de Procédure Pénale, la langue employée devant les juridictions pénales de la République est le français. Au terme de l'article 407, c'est seulement dans le cas où le prévenu ou le témoin ne parlent pas suffisamment la langue française - illement de fait dont il leur appartient alors d'apporter la preuve - que l'assistance d'un interprète peut être envisagée.

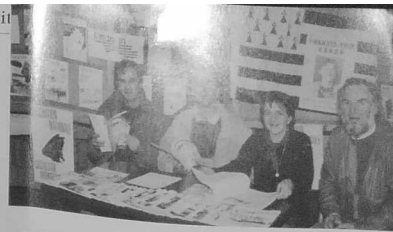
Les articles 81 et 102 du Code de Procédure Pénale qui donnent, au stade de l'instruction, au seul magistrat instructeur, la faculté de faire appel à un interprète, ne dérogent pas à ces règles générales. J'ajoute que les articles précités du Code de Procédure Pénale sont en parfaite conformité avec les dispositions de la Convention Européenne des Droits de l'Homme du 4 novembre 1950 et du Pacte International relatif aux Droits civils et politiques ouvert à la signature à New-York le 19 décembre 1966.

En effet, les articles 6-3 de cette Convention et 14-3 de ce Pacte disposent seulement que toute personne accusée a le droit de se faire assister gratuitement d'un interprète si elle ne comprend pas ou ne parle pas la langue employée à l'audience et ne confèrent nullement le droit de s'exprimer devant les organes judiciaires répressifs dans la langue de son choix.

Bien qu'il ne m'appartienne pas de porter une appréciation sur la décision souveraine prise par le magistrat instructeur dans cette affaire, il ne m'apparaît pas souhaitable, à titre personnel, de permettre à des personnes parlant parfaitement votre langue nationale de s'exprimer devant les juridictions dans une langue régionale. Chacun s'accorde en effet à reconnaître qu'une langue commune constitue le véritable ciment de l'unité nationale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre et Cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus amicaux. Pierre ARPAILLANGE

Manifestadeg SAB en Alre evit Gilbert ivez



LE 50ème NUMERO D'EMGANN Ça méritait bien une petite fête !

A l'occasion de la sortie du n° 50 d'EMGANN, les responsables de l'équipe de rédaction donnèrent une conférence de presse à Gwern-teurs et les amis de notre journal. Histoire d'avoir du "startienn" pour atteindre une autre étape. Le 100ème numéro. Hebdomadaire ? Ou'en pense nos lecteurs ?

NANTES SIEGE NATIONAL D'EMGANN

Le siège national de notre mouvement est dorénavant situé à Nantes. Une décision dont le caractère symbolique n'échappera à personne. Surtout à ceux qui persistent à faire croire que cette ville et le pays nantais ne sont pas partie intégrante du territoire national breton.

Si le journal EMGANN reste domicilié à Guingamp (BP71, 22202 Gwengamp Cédex) l'adresse officielle de notre mouvement est située depuis décembre 89 au 7, place de la Bourse à Nantes - (Tél.40.08.09.96).

Une permanence y est assurée les mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h.

ADKOMANANT - KOMANANT

Réabonnement - Abonnement

150 L ar bloaz (evit Breizh hag ar broioù sujet d'ar stad c'hall)  
170 L e lec'h all - Skoazell - 200 L da vihanañ

Anv/Nom.....

Raganv/Prénom.....

Chomlec'h/Adresse.....

Da gas da/A envoyer à  
EMGANN, BP 71 - 22202 GWENGAMP CEDEX

# PEGEIT E TALC'HO C'HOAZH AN ENEP-KORVENTENN C'HALL ?

... oar pep hini bremañ, furlukinaj giz nevez Jean Pol Goude a oa sel-  
let evel lid frankiz ingalded ha breurelezh un dispac'h bourc'hiz aet da get daou  
c'hañt vloaz 'zo abaoe.

N'eo ket. An darvoud a voe da gentañ adc'hounid o frankiz gant Poloniz ken  
alies c'hoantaet, trec'het, diempret gant an Istor. Ha war lerc'h tarzh laouen ar  
c'harc'harioù o waskañ war ar pobloù trevadennet gant ar diktatorelezh stali-  
nour.

Trumm e voe dizoloet gant renerien "ribl kleiz" ar goustiañs hag ar vuheze-  
gezh, barnet, pegen direizh e oa stad ar paourkaezh alamanted rannet gant  
ur voger pa gouzhas homañ d'an traon. Hag int da gaout truez evit ar  
paourkaezh pobl Azeri rannet direizh gant an harzoù etre ar stadoù iranet  
ha soviedel, en anv ar frankiz nevez o c'hwezhañ eus ar reter.

Ha setu int teneraet o welout pegen demokr-  
ria adroet ganto gwirioù lezennel d'ar vino-  
riezh turk. Ar re-mañ o vezañ koulskoude  
diskennidi an drevadenourien kent.

Pardonomp anezho. Gant ar C'hallaoued e  
vez embannet ez int dizek evit pezh a sell  
an douaroniezh. Evit an istor... gant piv eo  
bet lavaret c'hoazh e oa berr o memor ?

## KORNOG

Gant se, ra vint dinec'h, ar C'hallaoued vat-  
se. Diakeniet int bet gant ar roue Fañch.  
Burzhudus eo an darvoudoù-se, n'eus ket  
anv, avat, da lakaat en arvar harzoù divrall  
ar stadoù. Ra vano emglev Yalta e peoc'h.  
B'emañ Europa o vont adarre war-du feur-  
emglev... Versailles.

A-hend-all ma anzaver eo marzhus gwelout  
penaos e ya ar pobloù balt d'o zro gant hent  
an digabestrañ n'heller ket sellout ouzh ran-  
nadur dre ret pobloù Katalounia hag Euska-  
di, nag ouzh trevadennet armet Ulad evel  
taolioù skoet ouzh ar frankiz. Ne vez bouza-  
ret ribloù ar stêr Saena nemet gant trouz ar  
c'hirri-emgann hag ar mindrailherezed o  
treuziñ leur-gêr Tien An Men...

Ha ma 'z eus bet degemeret unan eus pennoù ar studie-  
rien tec'het eus Bro Sina gant mediaoù Pariz war an ton  
bras eo bet disonjet e oa anezhañ ur Ouïgham, lorc'h  
ennañ d'hen bezañ.

Evit Jilberzh Kabon, daoust da holl vennadoù an dilenni-  
di daoust d'an holl skridgoulennoù bet dastumet, daoust  
d'an holl zanvezioù jubennourien, gouzout a ra pelec'h  
e vezer ganti.

B'emañ Arpaillange, maodiern ar justis o paouez  
lakaat un termen sklaer da gredoni e genseur Ar  
Peñseg. Simantet eo an undid vroadel gant ar  
genyezh. Anv ebet da gomz en ur yezh "rannvroel"  
dirak ar varnerien c'hall tra ma reer gant al lettoneg  
pe al lituanieg dirak Prokuratura ar stadoù soviedel.  
Pouez an enep-korventenn o waskañ kreñv war ar  
stad c'hall.

Ne oar ket avat ar renkad politikel gall ar pezh a  
oar ar Vretoned ervat. Froudennoù an amzer.

Er Reter he deus c'hwezhet avel 1989.

Bretoned, bezomp sur e c'hwezho ivez an avel  
gornog a benn ar fin.

## EST

L'événement majeur de l'année qui vient de  
s'achever, en matière de droits de l'Homme  
et de droits des peuples, n'aura pas été, cha-  
cun le sait désormais, la bécassinade bran-  
chée de M. Jean-Paul Goude censée célébrer  
la liberté, l'égalité et la fraternité d'une révolu-  
tion bourgeoise morte depuis deux cents ans.

Non, l'événement ce fut d'abord la reconquête  
de sa liberté par un peuple polonais si souvent  
convoité, conquis, démantelé par l'Histoire, et,  
dans son sillage l'éclatement joyeux du carcan qui  
enserrait tous les peuples colonisés par la dictatu-  
re stalinienne.

Béatement, les tenants rive gauche de la conscien-  
ce et de la morale ont découvert soudain toute  
l'injustice qui frappait ce malheureux peuple alle-  
mand divisé par un mur lorsqu'il s'est écroulé et  
compatissent maintenant au sort du pauvre peuple  
Azeri arbitrairement séparé par la frontière irano-  
soviétique, au nom de la liberté nouvelle qui souffle  
de l'Est.

Les voici même qui s'attendrissent devant le  
sens démocratique exemplaire des nouveaux  
dirigeants bulgares qui restaurent et légali-  
sent les droits de la minorité turque, oubliant  
qu'il s'agit là des colons de l'époque anté-  
rieure.

Pardonnons-leur, les français le proclament,  
ils ignorent la géographie, quant à l'histoi-  
re... qui donc a dit, déjà, qu'ils avaient la  
mémoire courte ?

## OUEST

Au demeurant, qu'ils soient sans inquiétude,  
ces bons français. Le roi François les a rassu-  
rés, tout cela est formidable mais il n'est pas  
question de remettre en cause l'intangibilité  
des frontières étatiques. Que l'accord de  
Yalta moribond repose en paix, l'Europe  
progresses à nouveau vers le traité... de Ver-  
sailles.

D'ailleurs, on en convient, s'il est formidable  
que les peuples baltes s'engagent à leur tour  
sur la voie de la libération, ni la partition  
imposée aux peuples basque et catalan, ni la  
colonisation militaire de l'Ulster ne consti-  
tuent des atteintes à la liberté... Les chars et

les mitrailleuses n'assourdissent les bords de la Seine que lorsqu'ils  
traversent la place Tien An Men.

Et si l'on a accueilli à Paris toutes trompettes médiatiques sonnantes un  
leader étudiant réfugié, on s'est empressé d'oublier qu'il était Ouïgham  
et fier de l'être.

Quant à Gilbert Cabon, malgré tous les vœux d'élus, malgré toutes les  
pétitions recueillies, malgré toutes les candidatures à l'interprétariat en  
langue bretonne, le voici fixé :

le garde des sceaux Arpaillange vient de mettre en terme clair aux der-  
nières naïvetés de son collègue Le Penec, la langue commune est le  
ciment de l'unité nationale. Il ne saurait être question de s'exprimer en  
langue "régionale" devant les tribunaux français quand on s'exprime en let-  
ton ou en lituanien devant le Prokuratura soviétique.

L'anticyclone pèse de tout son poids sur la France.

Mais ce que la caste politique française ignore et que les bretons savent bien,  
c'est que la météo est capricieuse.

Le vent de 1989 a soufflé à l'Est.

Bretons, soyons-en sûrs, le vent d'Ouest aussi finira par se lever.

## L'ANTICYCLONE FRANÇAIS TIENDRA-T-IL ENCORE LONGTEMPS ?

